

Image not found or type unknown



Primes de fin d'année travaux publics

Par **claudine weber**, le **27/11/2017** à **13:11**

Bonjour

Est ce que l'employeur est tenu de verser à ses employés une prime de fin d'année ou autres durant l'année dans le secteur des travaux publics ? Quel montant ?

Merci de bien vouloir me répondre dans les meilleurs délais
département 67

Bien cordialement

Par **P.M.**, le **27/11/2017** à **15:51**

Bonjour,

Il faudrait déjà que vous indiquiez l'intitulé exact de la Convention Collective applicable à défaut de son numéro mais on ne peut pas savoir si un Accord d'entreprise prévoit le versement d'une telle prime et je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale de la branche d'activité...